



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 94934

Texte de la question

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales vient de rendre public un rapport sur l'enseignement des disciplines scientifiques dans le primaire et le secondaire. La mission s'est tout d'abord efforcée de faire le point, dans le monde et en France, sur l'inquiétant problème de la désaffection des jeunes pour les études scientifiques. Elle s'est ensuite interrogée sur les contenus, les méthodes mais aussi le rôle et la place dans le système scolaire des disciplines scientifiques. Dans son rapport, la mission propose, au cours du lycée, d'introduire des épreuves d'évaluation des capacités expérimentales en mathématiques, en sciences et vie de la terre et en physique-chimie au baccalauréat scientifique. M. François Grosdidier demande à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche de lui indiquer les perspectives de son action ministérielle s'inspirant de cette proposition parlementaire.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a pris connaissance avec grand intérêt du rapport de la commission des affaires culturelles et sociales de l'Assemblée nationale en date du 2 mai 2006 consacré à l'enseignement des disciplines scientifiques dans l'enseignement scolaire. L'insuffisante valorisation des études scientifiques, qui constitue l'idée directrice de ce rapport, est un des défis majeurs auxquels notre système éducatif aura à répondre dans les années à venir. Les propositions qui sont formulées constituent une contribution importante et pertinente à ce débat. S'agissant des propositions concernant le lycée, il convient de souligner que le baccalauréat scientifique comprend déjà des évaluations des capacités expérimentales en sciences de la vie et de la terre et en physique-chimie. Une réflexion est en cours sur l'introduction d'une épreuve similaire en mathématiques.

Données clés

Auteur : [M. François Grosdidier](#)

Circonscription : Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94934

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 mai 2006, page 5311

Réponse publiée le : 10 octobre 2006, page 10625